

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-3079

présenté par

M. Orphelin, M. Clément, Mme Frédérique Dumas, M. El Guerrab, M. Pancher et M. Pupponi

à l'amendement n° 2607 de la commission des finances

ARTICLE 68

Compléter la première phrase de l'alinéa 4 par les mots :

« , ainsi que toute infrastructure associée à ces projets dès lors qu'elle contribue à la viabilité technique ou économique de ces opérations. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement concerne l'amendement n° 2978.

Il vise à ajouter au champs d'étude des scénarios de cessation d'octroi des garanties publiques au commerce extérieur les infrastructures liées au opérations de recherche et d'exploitation d'hydrocarbure.